



LA FÉDÉRATION DES CAMPEURS,  
CARAVANIERES ET CAMPING-CARISTES



# MA LIBERTÉ QUAND JE VEUX !



## CHARTRE D'ENGAGEMENTS DE LA FFCC

### I. ENGAGEMENTS POUR LA SATISFACTION DES CAMPEURS

- **Prendre en charge** leur défense auprès des pouvoirs publics, des constructeurs et distributeurs de véhicules de loisirs, des municipalités et des gestionnaires de terrains de camping.
- **Se mobiliser** sur les dossiers où leurs intérêts sont en jeu.
- **Les renseigner** sur leurs droits et devoirs.
- **Les conseiller, les aider à préparer** leurs loisirs de plein air.
- **Être à l'écoute** de leurs besoins.
- **Être un lieu d'échanges** à leur service nourri par le savoir faire et l'expérience partagés des adhérents.
- **Faire de la FFCC** une grande famille où chacun partage les mêmes valeurs.
- **Exprimer** auprès des acteurs institutionnels et des professionnels du tourisme de plein air le point de vue des consommateurs et mettre à leur disposition ses connaissances techniques, réglementaires... pour favoriser un développement harmonieux de l'activité.
- **Rapprocher et fédérer** l'ensemble des campeurs au sein du mouvement associatif.
- **Promouvoir et valoriser** le camping sous toutes ses formes.
- **Faire bénéficier** ses adhérents de services, de réductions auprès de partenaires, de garanties d'assurances spécifiques, d'activités et de produits liés au camping (voyages, manifestations...).
- **Devenir une véritable force** en incitant toujours plus de campeurs à la rejoindre afin d'accroître encore sa représentativité.
- **Réaliser** dès que besoin un état des lieux du camping en France permettant de recentrer les besoins des utilisateurs des modes d'hébergements de plein air.
- **Définir** une charte du « campeur FFCC » à laquelle chaque campeur adhère et se reconnaît.
- **Participer** à l'aménagement et à la gestion de toute structure d'accueil répondant aux besoins des pratiquants de l'activité camping.

### 2. ENGAGEMENTS ÉCOLOGIQUES ET CIVIQUES

- **Promouvoir** les comportements éco citoyens.
- **Participer** à l'éducation en insistant sur le respect d'autrui, le respect des sites, le respect des règles essentielles d'hygiène, la convivialité, la solidarité, la courtoisie, l'échange entre campeurs, le bon usage de leur mode d'hébergement de plein air, la prudence lors de leurs déplacements.
- **Diffuser** les informations concernant la protection de l'environnement.
- **Communiquer** sa passion de la nature auprès des campeurs et du grand public.

- **Œuvrer** pour que les campings restent un lieu de détente, de découverte de la nature, conçus pour apporter une bouffée d'oxygène à ses utilisateurs.

### 3. ENGAGEMENTS SOCIAUX

- **Promouvoir et inciter** à l'intégration dans les terrains de camping de toutes les personnes handicapées (handicap mental, moteur, psychique, auditif, visuel) en améliorant leur autonomie.
- **Sensibiliser** les campeurs aux différents handicaps pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne.
- **Se mobiliser** pour le droit aux vacances pour tous.

### 4. ENGAGEMENTS POUR LA SATISFACTION DES CLUBS AFFILIÉS

- **Définir** – dans le respect de leurs champs respectifs de compétences - les engagements de chacun, FFCC et Clubs Affiliés, par l'établissement d'une charte.
- **Promouvoir** les activités des 80 Clubs qui lui sont affiliés auprès du grand public.
- **Proposer** annuellement un plan de communication/marketing précisant les actions nationales envisagées.
- **Conseiller et appuyer** techniquement les Clubs dans la conception et la mise en œuvre de leurs propres actions de promotion et de communication.
- **Apporter** une aide juridique.
- **Mettre en place** une aide logistique pour les Associations qui le souhaitent.
- **Développer** l'activité « conseil aux Associations ».
- **Encourager** l'adhésion des associations à l'agrément tourisme pour légaliser les activités touristiques associatives.

### 5. ENGAGEMENTS POUR TRAVAILLER EN CONCERTATION AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR ET LES INSTITUTIONNELS

- **Faire connaître** la position des usagers aux élus, préfetures et organismes liés au tourisme et élaborer, avec eux, des projets et règlements concernant la pratique du camping, caravaning et du camping-car.
- **Apporter** ses compétences techniques et juridiques concernant le camping.
- **Être** l'interlocuteur indépendant des gestionnaires de terrains de camping, des constructeurs et fabricants de matériel et de véhicules de loisirs qui représente leur clientèle et connaît leurs besoins.

**FFCC, la Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes**

78, rue de Rivoli - 75004 Paris - Tél.: 01 42 72 84 08 - Fax : 09 70 32 60 56 - Email : [info@ffcc.fr](mailto:info@ffcc.fr) - Site internet : [www.ffcc.fr](http://www.ffcc.fr)